

# Solidarité : le nombre de bénévoles a augmenté de 14% en trois ans

Qui a dit que les Français n'étaient pas généreux ? En seulement trois ans, le nombre de bénévoles a augmenté de 14%. 20,3 millions de personnes de plus de 15 ans, soit 40% (36% en 2010), disent ainsi "donner du temps gratuitement pour les autres ou pour contribuer à une cause", hors du cercle familial, dont 12,5 millions dans une association. Et contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas les seniors qui ont tiré ces chiffres vers le haut mais bien les jeunes, selon une étude menée par l'association France Bénévolat avec le Crédit Mutuel et l'Ifop, publiée mardi.

### Des jeunes très actifs au sein d'associations

Dans les associations, ce sont donc bien les plus jeunes qui ont été les plus actifs ces trois dernières années. Le nombre de jeunes, les 15/35 ans, dans les associations a progressé de 32% à 3,3 millions de personnes. Ils sont suivis par les 35/64 ans (+10% à 5,5 millions) et des plus de 65 ans (+5% à 3,9 millions). Chez les 50 ans et plus, les actifs sont engagés à 37%, les retraités à 49%.

### Le bénévolat syndical, politique ou religieux en baisse

Le bénévolat "direct" est celui qui a le plus progressé (+31%), suivi du bénévolat associatif (+12%). En revanche, pour ce qui est de l'engagement religieux, dans les syndicats ou au sein des partis politiques ce n'est pas le même constat. Ce type de d'engagement à but non lucratif est en baisse de 6% sur les trois dernières années.

### Vers un congé d'engagement bénévole ?

La ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative Valérie Fourneyron a annoncé que le gouvernement réfléchissait à la création d'un "congé d'engagement bénévole" qui permettrait de favoriser l'engagement des actifs salariés en élargissant le champ d'application du "congé de représentation". Ce dernier peut actuellement être accordé aux membres d'une association devant la représenter dans une instance. En novembre 2012, le Haut Conseil à la vie associative avait remis un avis préconisant d'instituer un congé d'engagement, sous forme de l'octroi d'un crédit de temps annuel permettant l'exercice d'une activité associative.

\*Etude réalisée en ligne par l'Ifop auprès d'un échantillon de 2 130 personnes de 15 ans et plus, et d'un "sous échantillon" de 1 178 personnes de 50 ans et plus, du 5 au 7 mars et du 12 au 14 mars.